

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2667

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Rue Jean Sarrazin - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Huitième

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La rue Jean Sarrazin, à Lyon 8°, relie le quartier des Etats-Unis au quartier du Bachut (mairie d'arrondissement, maison de la danse, future médiathèque).

Cet axe, bordé de plusieurs équipements publics (école, résidence pour personnes âgées) jouxte un vaste terrain à vocation d'activités, le lotissement Santy Sarrazin (anciennement Vidéo Color).

Ce lotissement, occupé en partie par des activités (ateliers de l'association des amis et parents pour l'enfance inadaptée (Adapei), département de réinsertion socioprofessionnel (DRSP) et centre médicopsychologique (CMP) du Vinatier, entreprise de nettoyage), sera occupé prochainement par un centre de consultation médicale orthopédique et par un gymnase de la ville de Lyon.

Le projet consiste à sécuriser la section courante de la rue Jean Sarrazin ainsi que les deux carrefours (rue Jean Sarrazin-rue Wakatsuki et rue Jean Sarrazin-rue Rochambeau), secteur actuellement accidentogène du fait d'une mauvaise visibilité.

Une première tranche : travaux sur la chaussée (330 mètres) et traitement de deux carrefours, est proposée pour une réalisation au 3° trimestre 2005.

Une seconde tranche : travaux sur la chaussée (200 mètres) serait réalisée en 2006, après achèvement des travaux lourds situés dans le lotissement Santy Sarrazin.

Les coûts sont estimés à 350 000 € TTC répartis de la manière suivante :

- travaux sur la chaussée	185 000 €
- travaux pour les carrefours	165 000 €

La maîtrise d'ouvrage de l'opération ainsi que la maîtrise d'œuvre seront réalisées par les services communautaires de la voirie.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 25 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la rue Jean Sarrazin à Lyon 8°, son calendrier de réalisation et son coût global prévisionnel de 350 000 € TTC.

2° - L'opération Lyon 8° : réfection de la rue Jean Sarrazin, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant de 350 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 280 000 € en 2005,
- 70 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,